

Finances (M. Benson) a annoncé l'amortissement accéléré pour les installations d'entrepôt dans les fermes, et des dispositions seront prises dans ce sens, comme pour les séchoirs supplémentaires.

Le député s'est plaint des quotas fixés pour le grain gourd et humide et du fait qu'il n'y a pas assez de wagons couverts pour l'acheminer. Il doit se rendre compte qu'il y a des millions d'acres dans l'Ouest canadien, qu'en multipliant ces millions par trois boisseaux il n'en découle pas forcément que le lendemain vous pouvez sortir ces céréales de l'Ouest canadien. Quiconque est familier avec la situation sait que certaines limitations physiques entrent en jeu. Tout le monde sait aussi que dans l'Ouest on a sorti des céréales sèches des entrepôts de l'intérieur pour faire assez de place autour des séchoirs des cinq élevateurs-terminus pour qu'on puisse en faire un usage maximum, ce qui représente environ 165,000 boisseaux par jour.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Olson: Je regrette, monsieur l'Orateur, d'être à court de temps, car j'en aurais encore beaucoup à dire à ce sujet.

LA POSTE—LA RECLASSIFICATION DES COMMIS AMBULANTS EXCÉDENTAIRES

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être accorder mon temps de parole au ministre. Lorsque j'ai pris connaissance de l'article à propos du rebondissement qu'avait provoqué la mauvaise foi témoignée aux commis ambulants excédentaires, je me suis immédiatement souvenu que cette situation existe dans ma propre ville de Moose Jaw. Cette situation est directement attribuable à la façon d'agir du ministère des Postes et du ministre des Postes qui ont annulé les contrats existants pour le transport du courrier conclus avec les trains postaux. L'annulation de ces contrats avec les services-voyageurs a entraîné la reclassification des commis ambulants excédentaires. La chose n'avait jamais été nécessaire auparavant. Nous savons tous que Moose Jaw était déjà un des centres qui employait un grand nombre de commis ambulants. Il n'y en a presque plus à l'heure actuelle.

J'aurais trois questions à poser au ministre des Postes. Je suis persuadé qu'il a lu l'article susmentionné. J'aimerais savoir si, oui ou non, les commis ambulants ont été inscrits

[L'hon. M. Olson.]

sur une liste d'ancienneté. Que l'on me comprenne bien, je n'ai nullement l'intention d'amorcer un différend, quant à la juridiction entre les postiers et l'Alliance de la fonction publique du Canada ou toute association représentée à cet égard.

• (10.10 p.m.)

Je voudrais demander si le ministère des Postes a retiré unilatéralement les garanties qu'accordait la formule Craig pour le maintien de la sécurité de l'emploi en ce qui concerne les commis ambulants surnuméraires. Deuxièmement, le ministère des Postes ou le Conseil du Trésor a-t-il donné aux représentants des commis ambulants surnuméraires l'assurance qu'aucune modification de leur condition n'interviendrait tant que la question ne serait pas réglée par la négociation collective? Si ces commis ont été reclassifiés par le ministère des Postes avec l'approbation du Conseil du Trésor sans consultation ou négociation collective, je soutiens que le gouvernement est coupable d'avoir négocié de mauvaise foi et que sa parole est sujette à caution.

Le ministre des Postes devrait tirer la question au clair. A mon avis, il est absolument ridicule de même laisser entendre que certains membres du cabinet se préoccupent vaguement de la négociation démocratique et collective, si les rumeurs sont réellement fondées. Je fais allusion à ce que j'ai lu dans ce journal. Je prierais le ministre d'éclaircir les questions que je viens de soulever.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, ce sont vraiment là des accusations incendiaires. Je pourrais probablement répondre aux trois questions en disant que les membres du Conseil du Trésor, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada et les responsables de mon ministère se réuniront mercredi prochain pour étudier l'ensemble de la situation. Je dirai donc qu'on n'a rien fait pour reclassifier, comme nous en a accusés le député, les postiers en surnombre.

Mais nous avons hâte cependant que cette reclassification se fasse. En effet, nous avons actuellement ce qu'on peut appeler des postiers en surnombre actifs et ceux qui attendent qu'on leur confie de nouvelles tâches. Le problème qui nous concerne est que ceux qui ont déjà reçu d'autres tâches, comme commis des postes ou autrement, sont en train de